



Le Pays des Savanes

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DELIBERATION N°55_CC_2025_CCDS

DEMANDE DE SUBVENTIONS ADEME POUR LA RÉALISATION D'UN PLAN DE COMMUNICATION ET DE SENSIBILISATION

Séance du 24 juin 2025

Date de convocation : 19 juin 2025 – **2^{ème} convocation**

L'an deux mil vingt-cinq et le vingt-quatre juin à dix heures, le Conseil Communautaire convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de délibérations de l'Hôtel de ville d'Iracoubo, sous la présidence de Madame Céline REGIS, 2^{ème} Vice-Présidente de la Communauté de Communes des Savanes.

Conseillers communautaires présents :

Céline REGIS, Fidélia BOCAGE, André-Roland BERTHIER, Gaëtan STANISLAS, Rodolphe HORTH, Annick ANDRE, Candida MARTINEZ, Martine PAPAIX

Absent excusé ayant donné procuration :

Yves VANG à Céline REGIS

Michel-Ange JEREMIE à Fidélia BOCAGE

Céline ZULEMARO à André Roland BERTHIER

Absents excusés :

François RINGUET, Véronique JACARIA, Françoise FREDOC, Jean-Robert CHOCHO, Patrick COSSET, Eliette BEAUFORT, Rosange CARENE, Nicolas Chun Hong CHEUNG, Valéria COELHO MACIEL JUILLERAT, Francine GANE, Michelle ORIZONO HORTH, Davy RIMANE, Lauric SOPHIE, Alain YANG

Absents non excusés :

Pierre-Richard AUGUSTIN, Jean-Etienne ANTOINETTE, Sylvio BOCAGE, Loriane DECHESNE, Jean-Raymond HORTH, Johanna HORTH, Diana JAMES, Frédéric LLADERES, Alex MADELEINE, Célia TARQUIN.

A été nommé Secrétaire de séance **Madame Annick ANDRE.**

Membres du Conseil Communautaire ne formant pas la majorité des membres en exercice.

La Présidente fait donner lecture du rapport de présentation :

« L'amélioration de la gestion des déchets, à travers le renforcement de la communication et la sensibilisation, se définit comme un véritable enjeu pour la CCDS.

Suite à la délibération N°86_CC_2023_CCDS en date du 22 septembre 2023 relative à l'élaboration du Contrat d'Objectifs Outre-Mer, il s'agit d'acter la demande de subvention en vue de l'élaboration d'un plan de communication et de sensibilisation afin d'accompagner la mise en œuvre des actions de gestion des déchets de la CCDS.

La CCDS avait d'ores et déjà engagé un programme de communication en partenariat avec l'ADEME. Ce dernier étant arrivé à échéance, et face à la montée en puissance du service public de gestion des déchets de par l'arrivée d'ouvrages de structuration du service gestion déchets (déchèteries et unités de valorisation) et des nouveaux modes de gestion qui seront induits, il convient de poursuivre l'accent sur la sensibilisation de la population à ces enjeux et également les

acteurs sociaux économiques afin de modifier durablement les comportements et, mais aussi ancrer des nouveaux modes de consommation et par conséquent de gestion des déchets.

La CCDS devra poursuivre les actions en matière de communication dans le prolongement de la sensibilisation amorcée auprès du grand public et des scolaires à la gestion des déchets.

La CCDS dispose désormais de 3 déchèteries sur son territoire. Il apparaît essentiel, de renforcer la communication autour des déchèteries et des gestes de prévention afin de détourner de l'enfouissement les déchets valorisables mais également sur les modalités de collecte et plus largement sur les actions du service et ainsi accompagner vers l'efficacité des équipements.

La CCDS souhaite s'attacher de prestataires compétents afin de l'accompagner sur les plans suivants :

- Création graphique et impression de support de communication
- Création de spots publicitaires
- Missions d'évènementiels

A cet effet, le renouvellement d'un plan de communication accompagné par l'ADEME serait opportun pour faciliter le déploiement du programme.

Une demande de subvention à hauteur de 100 000 € a été engagée afin de mener à bien cette action.

La commission traitement et élimination des déchets du 22/05/2025 a émis un avis favorable.

Les membres du conseil communautaire sont invités à se prononcer sur le projet de délibération :

Le Conseil Communautaire,

APPROUVE la mise en place un plan de communication et de sensibilisation afin d'accompagner la mise en œuvre des actions de gestion des déchets de la CCDS à hauteur de 100 000 euros.

APPROUVE les demandes de subventions pour la réalisation du plan de communication et de sensibilisation afin d'accompagner la mise en œuvre des actions de gestion des déchets de la CCDS :

DEPENSE	MONTANT	RECETTE	MONTANT
Création graphique et impression de support de communication	50 000€	ADEME	100 000€
Création de spots publicitaires	25 000€		
Missions d'évènementiels	25 000€		
TOTAL	100 000€	TOTAL	100 000€

AUTORISE le Président à **SIGNER** toutes les pièces relatives à cette affaire. »

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Vu la création de la communauté de communes des savanes par arrêté n°2154/SG/2D/1B/2010 du 23/11/2010 ;
Vu les statuts de la communauté de communes des savanes révisés en date du 25/03/2019 ;
Vu l'installation du conseil communautaire en date du 4 novembre 2020 ;
Vu l'avis de la commission traitement et élimination des déchets du 22 mai 2025 ;
Vu l'avis du Bureau communautaire du 11 juin 2025 ;
Vu le rapport de présentation ;

**ENTENDU L'EXPOSE DU RAPPORT DU PRESIDENT
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

A l'unanimité des membres présents,

ARTICLE 1 : DONNE ACTE à Monsieur le Président de son rapport.

ARTICLE 2 : APPROUVE la mise en place un plan de communication et de sensibilisation afin d'accompagner la mise en œuvre des actions de gestion des déchets de la CCDS à hauteur de 100 000 euros.

ARTICLE 3 : APPROUVE les demandes de subventions pour la réalisation du plan de communication et de sensibilisation afin d'accompagner la mise en œuvre des actions de gestion des déchets de la CCDS :

DEPENSE	MONTANT	RECETTE	MONTANT
Création graphique et impression de support de communication	50 000€	ADEME	100 000€
Création de spots publicitaires	25 000€		
Missions d'évènementiels	25 000€		
TOTAL	100 000€	TOTAL	100 000€

ARTICLE 4 : AUTORISE le Président à **SIGNER** toutes les pièces relatives à cette affaire.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Cayenne dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

VOTE :

Nombre de conseillers en exercice : 35

Quorum : 18

Nombre de conseillers présents : 08

Nombre de procurations : 03

Nombre de votants : 11

Pour : 11

Contre : 00

Abstention(s) : 00

Fait et délibéré à Iracoubo en séance publique, le 24 juin 2025

Pour extrait et certifié conforme,

Pour le Président absent,

La 2^{ème} Vice-Présidente, par délégation,



Céline REGIS

AR-Préfecture de Guyane

973-200027548-20250627-15-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 27-06-2025

Publication le : 28-06-2025